

Lille, le 22 décembre 2014

Communiqué de presse

SECURITE ROUTIERE

LUTTE CONTRE L'ALCOOL AU VOLANT : « QUAND ON TIENT À QUELQU'UN, ON LE RETIENT »



À l'occasion des fêtes de fin d'année, le préfet du Nord appelle les usagers de la route à la plus grande prudence et souligne l'incompatibilité entre alcool et conduite. L'alcool, à l'effet désinhibant, multiplie les comportements à risque (excès de vitesse, non port de la ceinture de sécurité, réflexes ralentis...) et fait perdre au conducteur la faculté de discerner qu'il n'est plus en état de conduire.

Depuis le début de l'année 2014, 85 personnes ont perdu la vie sur les routes du département du Nord. 13 % des accidents mortels et 10 % des accidents corporels mettent en cause des usagers ayant consommés de l'alcool. Parmi les personnes décédées depuis le début de l'année dans le département, des automobilistes avaient un taux d'alcool dans le sang compris entre 0,52 et 3,4 g. ; un motocycliste, un taux de 1,6 g. ; un conducteur de scooter, un taux de 2,1 g. et des piétons, un taux entre 1,9 et 3,0 g.

Les gestes de prévention pour éviter de se mettre en danger, ou de mettre en danger la vie des autres usagers de la route, sont simples :

- ne pas prendre le volant lorsque l'on n'est pas en état de conduire, désigner un conducteur sobre ou avoir recours au covoiturage ou aux transports en commun
- si on a consommé de l'alcool dans les heures qui précèdent, prendre en compte que ce dernier est éliminé très lentement par l'organisme et systématiquement utiliser un éthylotest afin de vérifier sa capacité à prendre le volant
- contrairement à une idée reçue, la consommation de certains produits ne fait pas disparaître plus rapidement l'alcool dans le sang, en revanche l'utilisation en parallèle de médicaments ou de cannabis augmente les risques.

La Sécurité routière renouvelle sa campagne de prévention en s'adressant à l'entourage. Elle souhaite une prise de conscience collective afin que chacun de nous intervienne face à une personne qui a perdu tout discernement. C'est aux proches, à l'entourage, d'intervenir pour l'empêcher de reprendre le volant.

Le risque de décéder ou d'être grièvement blessé sur les routes du Nord ne relève pas de la fatalité. Chacun, par son comportement, peut contribuer à éviter des drames. Chacun est responsable de ne pas laisser conduire un proche qui a bu : « *quand on tient à quelqu'un, on le retient* ».

Alcool et conduite : les effets physiologiques et les sanctions	p.2
Le film de la Sécurité routière « Le choix »	p.2

LUTTE CONTRE L'ALCOOL AU VOLANT : « QUAND ON TIENT À QUELQU'UN, ON LE RETIENT »

Alcool et conduite : les effets physiologiques

- L'alcool rétrécit le champ visuel jusqu'à 30 % ce qui altère considérablement la vision latérale du conducteur.
- L'alcool modifie la perception du relief, de la profondeur et des distances et la sensibilité à l'éblouissement.
- L'alcool diminue les réflexes et la vigilance.
- L'alcool désinhibe et amène à sous-évaluer les risques et à transgresser les interdits.

Alcool et conduite : les sanctions

En cas de conduite avec une alcoolémie égale ou supérieure à 0,5 g/l et inférieure à 0,8 g/l (soit entre 0,25 mg/l et 0,40 mg/l par litre d'air expiré) :

- amende de 135 euros (amende forfaitaire minorée à 90 € si paiement immédiatement)
- retrait de 6 points
- suspension de 3 ans de permis
- immobilisation du véhicule

Conduite avec une alcoolémie égale ou supérieure à 0,8 g/l (soit 0,40 mg/l par litre d'air expiré) ou en état d'ivresse ou refus de se soumettre à une vérification de présence d'alcool dans le sang :

- 4 500 euros maximum. Le juge prononce la sanction qui lui paraît la plus appropriée
- retrait de 6 points
- suspension ou annulation de 3 ans (sans sursis ni « permis blanc »). Obligation de suivre à ses frais un stage de sensibilisation
- immobilisation du véhicule
- jusqu'à 2 ans de prison.

Le film de la Sécurité routière « Le choix »

La Sécurité routière diffusera son film « Le choix » à la télévision et sur le digital, du 23 au 31 décembre 2014. Il incite l'entourage à agir coûte que coûte face à celui qui a perdu sa faculté de discernement à cause de l'alcool et s'apprête à reprendre le volant.

Ce film raconte la fin d'un dîner entre amis. Les convives sont encore autour de la table, plaisantent et continuent de boire en riant. L'un d'entre eux a trop bu, cela n'échappe à personne. Il va pourtant reprendre sa voiture sans que personne n'intervienne. Ce film retrace l'histoire d'un dialogue intérieur, d'une hésitation, celle qu'ont connu nombre d'entre nous au moment d'intervenir ou pas auprès d'un ami alcoolisé.